

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PRUGRAMMA DI TRAVAGLI DI U GENIU FURISTIERU È
DI I SILVICULTORI

PROGRAMME DES TRAVAUX DES FORESTIERS-SAPEURS
ET DES SYLVICULTEURS

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Préambule

Le présent rapport a pour objet de présenter les programmes relatifs aux travaux des forestiers-sapeurs (partie I) et des sylviculteurs (partie II) prévus pour l'année 2025 sur les territoires du Pumontu et du Cismontu.

Les travaux découlent de la mise en œuvre du PPFENI (Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies) qui a été co-construit avec l'ensemble des partenaires de l'interservices, validé par l'Assemblée de Corse en mai 2024, puis approuvé par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2024.

La fiche action dédiée dans le PPFENI à « l'opérationnalité des ouvrages DFCI », précise que cette dernière doit être assurée tout au long de l'année pour garantir le cloisonnement de l'espace face au risque incendie et faciliter les actions de lutte.

Il est utile de rappeler que la charge inhérente à la création et à l'entretien des ouvrages de défense contre les incendies relève de la responsabilité des maîtres d'ouvrages détenant la compétence DFCI, en l'occurrence les communes et/ou les intercommunalités (EPCI).

Toutefois, le Conseil exécutif de Corse souhaite poursuivre l'accompagnement des collectivités locales, qui ne disposent que rarement des moyens financiers, humains et matériels indispensables à l'entretien des ouvrages DFCI.

I. Programme des travaux des forestiers-sapeurs

a) Objectifs opérationnels

Le programme de travaux (annexe 1) a été élaboré de manière concertée ; il s'appuie sur une analyse fine des besoins ouvrage par ouvrage afin d'optimiser l'utilisation du « potentiel forestiers-sapeurs ».

Ce programme vise à assurer aux acteurs de la lutte la disponibilité d'ouvrages DFCI pleinement opérationnels.

Les travaux prévus pour 2025 prévoient l'entretien des ouvrages de prévention des incendies sur l'ensemble du territoire, conformément aux préconisations du PPFENI.

Les principales actions concernent :

- l'entretien de pistes DFCI et leurs bandes débroussaillées de sécurité (BDS) :

167 pistes dans le Cismonte et 258 pistes dans le Pumonte ;

- l'entretien de Zones d'Appui à la Lutte (ZAL) : 66 ouvrages pour 3246 ha sur le Cismonte et 82 ouvrages pour 2100 ha sur le Pumonte ;
- le débroussaillage systématique autour des points d'eau et des zones de posé hélico (DZ) ;
- l'entretien de coupures de combustible passives (CCA/P), de zones d'autorésistance, de zones de regroupement et de layons débroussaillés par anticipation servant d'appui à la mise en œuvre d'une opération feu tactique

L'historique et le positionnement géographique de ces ouvrages leur confèrent une dynamique végétale qui leur est propre nécessitant des visites périodiques de la part des services impliqués dans la prévention et la lutte contre les incendies, afin de déterminer les actions à mener et leur permettant de répondre aux exigences de sécurité imposées par les normes DFCI.

Par ailleurs, ce programme vise l'attente d'un double objectif : d'une part, d'encourager la réalisation de nouveaux ouvrages par le bloc communal, et d'autre part, de garantir les moyens nécessaires à la mise en œuvre des conventions avec les communes forestières, notamment pour la création de zones de réduction de combustibles (ZRC) et la réfection des pistes permettant l'accès à la ressource bois.

b) Bilan du programme de travaux 2024

Afin d'atteindre les objectifs opérationnels fixés par les documents de programmation, les forestiers-sapeurs disposent d'outils adaptés à la configuration des zones à traiter : débroussaillage manuel (débroussailleuses, tronçonneuses) ; débroussaillage mécanique (engins lourds de débroussaillage, gyrobroyeurs) ; brûlage dirigé.

En 2024, les forestiers-sapeurs (160 agents à ce jour : 79 en Pumonte et 81 en Cismonte) ont réalisé les travaux suivants :

- En Cismonte, 1070 hectares réalisés sur 1620 ha prévus, 61 km de pistes DFCI sur 84 km prévus, soit un taux de réalisation de respectivement 66 % et 72 %, ainsi que 346 hectares en brûlage dirigé,
- En Pumonte, 662 hectares réalisés sur 831 hectares prévus et 192 km de pistes sur 282 km prévus, soit un taux de réalisation de respectivement 79 % et 68 %, ainsi que 203 hectares en brûlage dirigé.

L'activité « brûlage dirigé » fait l'objet de la fiche action n° 7 du PPFENI, pilotée par la Collectivité de Corse, relative au « développement de l'emploi intégré du feu au profit de la DFCI et de l'ouverture des milieux ».

Ces actions, systématiquement menées en interservices et à l'échelle de la région, mobilisent l'ensemble des acteurs formés à cette technique. Ainsi, malgré des conditions météorologiques capricieuses, l'organisation opérationnelle a permis en 2024 de dépasser les prévisions en termes de superficie.

Concernant les opérations d'entretien mécanique des ouvrages, un effort sans précédent de modernisation du matériel a été poursuivi en 2024 en adéquation avec les moyens alloués par la Direction des Moyens Roulants.

Un investissement de 5 M d'€ a ainsi été consacré au renouvellement des engins de travaux, bénéficiant de co-financements de 50 à 80 % par plusieurs sources complémentaires : crédits du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM), crédits FEADER et autres programmes européens.

Cependant, la maintenance lourde de ces engins et leur mobilisation sur l'ensemble du territoire insulaire demeurent des points de vulnérabilité, entravant la mise en œuvre effective des objectifs fixés par le programme de travaux.

c) Le Programme des travaux 2025

Les interventions des forestiers-sapeurs porteront sur 32 ouvrages dans le Cismonte et 38 dans le Pumonte, ainsi que sur diverses zones stratégiques (gestion des combustibles, coupures passives, pistes DFCl, points d'eau...).

Les priorités d'intervention et le plan de charge ont été discutés et validés au sein des Groupes Techniques Départementaux interservices le 10 décembre 2024 en Cismonte et le 22 janvier 2025 en Pumonte (puis au sein des sous-commissions départementales pour la sécurité contre les risques d'incendies de forêts).

Ces programmes intègrent des tableaux prévisionnels des actions par commune qui sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année, en fonction des moyens humains mobilisables sur le terrain, la disponibilité des matériels déployés, ou encore les conditions météorologiques ainsi que les opportunités opérationnelles liées à la prévention incendie.

II. Programme des travaux des sylviculteurs

a) Objectifs opérationnels

La Collectivité de Corse est propriétaire de 36 forêts territoriales, pour une surface de 53 522 hectares.

Conformément aux dispositions du Code Forestier, l'ONF a rédigé pour chaque forêt des plans d'aménagements forestiers, documents de gestion durable de la forêt présentant les objectifs assignés aux forêts ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Ils sont validés par l'Assemblée de Corse et périodiquement révisés.

L'ONF établit également chaque année une liste de travaux réalisables en forêts territoriales.

Ces travaux sont proposés en application des plans d'aménagements forestiers en vigueur, et selon les nécessités apparues en cours d'exécution.

Les interventions des sylviculteurs sont classées par catégories à savoir :

- Maintenance du domaine
- Chasse, pêche, pastoralisme
- Défense des forêts contre l'incendie
- Sylviculture
- Voirie forestière
- Accueil du public
- Habitats et espèces

b) Bilan du programme de travaux 2024

Les sylviculteurs ont mené à bien plus de 120 chantiers, parmi lesquels figurent :

- 60 hectares de travaux d'amélioration des peuplements forestiers et la plantation de 1 500 jeunes arbres ;
- L'entretien de 300 kilomètres de pistes forestières, incluant les accotements et les talus ;
- 120 hectares de travaux de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) ;
- L'entretien de 12 kilomètres de parcellaire.

À moyen et long terme, ces travaux sont indispensables pour renforcer la valeur économique des forêts, afin d'être en mesure d'approvisionner la filière bois en qualité et en quantité.

Ils contribuent également à la préservation du patrimoine écologique forestier.

c) Le Programme des travaux 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC) adopté en décembre 2023 par l'Assemblée de Corse, les actions relatives à l'amélioration de la desserte forestière (conventions de servitude) et à la réouverture de milieux (conventions de partenariat) seront poursuivies en 2025.

En 2025, la priorisation et la planification de ces travaux ont été proposées par les sylviculteurs, ex-ouvriers forestiers de l'ONF.

Ils assureront pour la première fois sans assistance externe, la quantification, la préparation, le suivi et la réception des chantiers.

Ils transmettront en retour à l'ONF les informations nécessaires au suivi des plans d'aménagement, tels les bilans des chantiers réalisés, et cela afin de garantir la rédaction du journal de bord des forestiers (sommier de la forêt). Le sommier de la forêt est un document interne à l'ONF qui regroupe de façon très détaillée l'historique de toutes les actions effectuées en forêt publique.

Dans le cadre d'une gestion durable et efficace de nos forêts, une instance technique sera mise en place. Cette instance, réunissant la direction de la forêt et de la prévention des incendies ainsi que l'Office National des Forêts (ONF), aura pour mission de faciliter la transmission mensuelle des informations préalables aux interventions. Elle devra également garantir la coordination avec les autres intervenants et usagers de la forêt, assurer la sécurité des opérations et traiter tout autre sujet relatif aux forêts territoriales.

Des points d'étapes réguliers sur l'avancée de la réalisation des travaux sont prévus et des mesures correctives pourront intervenir ainsi en cours d'année.

III. Conclusion

Une attention particulière devra être portée cette année sur le renforcement progressif des effectifs sur les territoires, malgré les difficultés inhérentes au contexte budgétaire actuel.

L'optimisation de la maintenance des engins constitue également un axe de progrès important, permettant de réduire les périodes d'immobilisation et d'augmenter les rendements « travaux ».

Le débat doit également se poursuivre sur la pertinence d'un éventuel transfert de compétence, permettant une meilleure articulation entre les moyens de la CdC et ceux de l'échelon communal et intercommunal pour l'exercice de la DFCI, et notamment une mutualisation des actions et des financements dans le cadre d'une « gestion par massifs ».

Après son adoption par l'Assemblée de Corse, le programme des travaux des forestiers-sapeurs sera diffusé aux EPCI et communes détenant la compétence DFCI.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée de Corse de valider les programmes des travaux des forestiers-sapeurs et sylviculteurs pour l'année 2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.